

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE,

OBJET : AMENAGEMENT - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) VAL DE SAONE-DOMBES

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement et des Transports, informe le Conseil communautaire qu'il a été saisi par le président du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes pour se prononcer sur la modification des statuts du syndicat. A défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la notification, la décision est réputée favorable.

Lors du comité syndical du 29 juin 2017, les élus du syndicat mixte Val de Saône-Dombes ont délibéré sur les modifications suivantes :

- Le déménagement du siège du syndicat dans les foyers de la communauté de communes Val de Saône Centre à Montceaux ;
- Une nouvelle dénomination du SCoT et du syndicat mixte ;
- Diverses actualisations, notamment la prise en compte des nouveaux périmètres administratifs des collectivités membres ;
- Des modifications visant à simplifier la lecture des statuts.

Ainsi le projet de modification des statuts prévoit de modifier les articles suivants :

- L'article 1 prend en compte le nouveau périmètre de la communauté de communes Val de Saône Centre issue de la fusion des communautés de communes Montmerle 3 Rivières et Val de Saône Chalaronne. Le syndicat mixte prend la dénomination de syndicat mixte du Val de Saône au lieu de « Val de Saône-Dombes » ;

- Les articles 2 et 3 (objet et compétences) font référence au SCoT du Val de Saône, en remplacement de la dénomination initiale « Val de Saône-Dombes » ; ils sont fusionnés et n'intègrent plus la compétence optionnelle liée à l'ancien contrat de pays ;
- L'article 3 est modifié en raison du déménagement du siège du syndicat dans les locaux de la communauté de communes Val de Saône Centre à Montceaux ;
- Les articles 5 et 7 (comité syndical et financement) ne font plus référence aux communes isolées ;
- Les deux derniers articles (retrait d'un membre du syndicat mixte et adhésion de nouveaux membres), faisant référence aux conditions fixées par le code général des collectivités territoriales (CGCT), sont supprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Refuse à la majorité** (2 votes contre (Yves Dumoulin ; Martial Thévenet) et 4 abstentions (Bernard Grison, Richard Simmini, Yann Galley, Gaëlle Lichtle)) le changement de nom du syndicat mixte proposé et **demande** que soit conservé le mot « DOMBES » ;
- **Approuve à l'unanimité** les autres modifications des statuts du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) telles que présentées ci-dessus et annexé à la présente délibération ;
- **Mandate à l'unanimité** le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

A Trévoux, le 11/09/2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **15 SEP. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170911-2017C97-EN
Affichage le : **15 SEP. 2017**

**Le Président,
Bernard GRISON**

